



POLYNESIE FRANÇAISE  
Commune de HUAHINE

RECUE EN PREFECTURE  
Le 27 septembre 2018  
VIA DOTELEC - Dematis  
REPUBLICQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

**DÉLIBÉRATION N° 2018.00074/2018 du 26 septembre 2018**  
**Autorisant le versement à Monsieur Francis BROUSSAT, Trésorier des Iles-Sous-Le-Vent, d'une indemnité dite de conseil**

En sa séance du 26 septembre 2018 à 08 heures 30, convoquée le 19 septembre 2018 par M. Marcelin LISAN, Maire, sous sa présidence, avec M. Pitori GIBERT, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,**  
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le Décret n° 72-407 du 17 Mai 1972, portant création des Communes en Polynésie Française ;
- Vu** le Décret 80-918 du 13 Novembre 1980, portant notamment application de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977 ;
- Vu** l'arrêté n° 676/MAC du 26 Novembre 2001, instituant une indemnité de conseil aux receveurs des communes ;
- Vu** l'arrêté n° HC 279 DIPAC du 19 juillet 2012, abrogeant les dispositions de l'arrêté n° 676/MAC du 26 Novembre 2001 et instituant une indemnité de conseil aux comptables chargés des fonctions de receveurs des communes et des syndicats de communes ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

- Article 1 :** Le Conseil Municipal autorise le Maire, conformément aux dispositions de l'arrêté n° HC 279 DIPAC du 19 juillet 2012 susvisé, à verser à Monsieur Francis BROUSSAT, Trésorier des Iles-Sous-Le-Vent en fonction depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, une indemnité dite de conseil.
- Article 2 :** La dépense correspondante est imputable à l'article **6225** (*chapitre 011*) de la section de fonctionnement du budget communal.
- Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 4 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des ISLV sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

### **EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

21 membres sont présents au moment du vote :

M. Marcelin LISAN (maire), Mme Tania TEMAIANA EPSE TEREMATE (1er adjoint au maire), M. Antonio MALATESTTE (Maire délégué de FAIE), M. Bruno TAAROAMEA, M. Georges TUIHANI, Mme Rosine TEMAUU EPSE MAI (8è djoint au maire), Mme Camille FAATAUIRA, M. Gaston LEMAIRE, Mme Nicole PAU EPSE ROURA (maire délégué de FITII), M. Claude CHONG (maire délégué de Haapu), M. Richard MAITERAI (maire délégué de Maeva), M. Grégoire TUMARAE (maire délégué de Tefarerii), M. Pitori GIBERT (conseiller municipal avec délégation), M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (conseiller municipal de Maeva), Mme Mathilde TINITUA EPSE BUARD (conseiller municipal de Fitii), M. Erick FANIU (Conseiller municipal de FARE), Mme Moeata TAEREA (conseiller municipal de Fare), Mme Clotilde Gloria TEHAAMANA ÉPSE FANAURA (conseiller municipal de Maeva), M. Ronald CHEOU (conseiller municipal de Maeva), M. Gérard TEPA (conseiller municipal de Fitii), M. Bernard LEFORT (conseiller municipal de Haapu)

4 membres ont donné pouvoir :

Mme Tatiana TAPAO EPSE FAAHU (6è adjoint au maire) donne pouvoir à M. Marcelin LISAN, M. Eremoana TEPA (7è adjoint au maire) donne pouvoir à M. Georges TUIHANI, M. Eugène TUIHANI (maire délégué de Parea) donne pouvoir à Mme Rosine TEMAUU EPSE MAI, M. Gaéton MOU SIN (conseiller municipal de Fitii) donne pouvoir à Mme Moeata TAEREA

4 membres sont absents :

Mme Dorida VAIHO EPSE HEITAA (2è adjoint au maire), M. Romain TUIHANI-TEHEIURA (maire délégué de Maroe), M. Nano HOPARA (conseiller municipal de Maeva), M. Jean-Marie TEMAURI (conseiller municipal de Fitii)

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 25 dont 4 pouvoirs  
Abstentions : 0  
Ne prend pas part au vote : 0  
Exprimés : 25  
Votes pour : 25  
Votes contre : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.**

Le Maire,

  
**Marcelin LISAN**

